

Le calendrier scolaire :

↪ Rentrée : Jeudi 1^{er} septembre 2016

↪ Vacances :

- Toussaint :
du jeudi 20 octobre au mercredi 2 novembre inclus
- Noël :
du samedi 17 décembre au lundi 2 janvier inclus
- Hiver :
du samedi 18 février au dimanche 5 mars inclus
- Printemps :
du samedi 15 avril au lundi 1^{er} mai inclus



Le budget :

La Communauté de Communes Isle Vern Salembre (CCIVS) verse la somme de 50 € par élève pour financer les diverses dépenses de fournitures (livres, cahiers, peintures, stylos...). un supplément de 10 € est versé à Noël.

La CCIVS prend également en charge les transports pour se rendre à la piscine et attribue des subventions pour les sorties et voyages scolaires en fonction des projets présentés.

Les Temps d'Activités Péri-scolaires (TAP) :

Des TAP seront proposés 1 ou 4 fois par semaine :

- ↪ **lundi, mardi, jeudi et vendredi de 13h15 à 14h (de PS à CP)**
- ↪ **vendredi de 13h30 à 16h30 (du CE1 au CM2)**

Des activités variées seront proposées gratuitement aux enfants : petits jeux, lecture, sports...

Les TAP sont assurés par Yannick Grosmaire, Fabrice Lechelle, Sylvie Declan, Mathilde Blaise, Valérie Dupré, Sylvie Andrieux, Alexandry Baudouin et Aurélie Cintrat.

Ces activités ne sont pas obligatoires mais il est demandé aux enfants inscrits d'être assidus.

Les programmes sont téléchargeables :

<http://www.ccivs.fr/au-service-des-habitants/enfance-et-jeunesse>

Tél. : 06 40 65 59 27

Les horaires :

↪ Petite section - Moyenne section - Grande section - CP

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7h00 – 9h00 Accueil périscolaire	7h00 – 9h00 Accueil périscolaire	7h00 – 9h00 Accueil périscolaire	7h00 – 9h00 Accueil périscolaire	7h00 – 9h00 Accueil périscolaire
9h00 – 11h45 Enseignement	9h00 – 11h45 Enseignement	9h00 – 12h00 Enseignement	9h00 – 11h45 Enseignement	9h00 – 11h45 Enseignement
11h45 – 13h15 Pause méridienne	11h45 – 13h15 Pause méridienne	12h00 -	11h45 – 13h15 Pause méridienne	11h45 – 13h15 Pause méridienne
13h15 – 14h00 T.A..P. (gratuit)	13h15 – 14h00 T.A..P. (gratuit)	12h30 -	13h15 – 14h00 T.A..P. (gratuit)	13h15 – 14h00 T.A..P. (gratuit)
14h00 – 16h30 Enseignement	14h00 – 16h30 Enseignement	12h00 12h30 Accueil familles (gratuit)	14h00 – 16h30 Enseignement	14h00 – 16h30 Enseignement
16h30 – 18h30 Accueil périscolaire	16h30 – 18h30 Accueil périscolaire		16h30 – 18h30 Accueil périscolaire	16h30 – 18h30 Accueil périscolaire



↪ CE1 - CE2 - CM1 - CM2

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7h00 – 9h00 Accueil périscolaire	7h00 – 9h00 Accueil périscolaire	7h00 – 9h00 Accueil périscolaire	7h00 – 9h00 Accueil périscolaire	7h00 – 9h00 Accueil périscolaire
9h00 – 12h00 Enseignement	9h00 – 12h00 Enseignement	9h00 – 12h00 Enseignement	9h00 – 12h00 Enseignement	9h00 – 12h00 Enseignement
12h00 – 13h30 Pause méridienne	12h00 – 13h30 Pause méridienne	12h00 -	12h00 – 13h30 Pause méridienne	12h00 – 13h30 Pause méridienne
13h30 – 16h30 Enseignement	13h30 – 16h30 Enseignement	12h30 -	13h30 – 16h30 Enseignement	13h30 – 16h30 T.A..P. (gratuit)
16h30 – 18h30 Accueil périscolaire	16h30 – 18h30 Accueil périscolaire	12h00 12h30 Accueil familles (gratuit)	16h30 – 18h30 Accueil périscolaire	16h30 – 18h30 Accueil périscolaire

Le transport scolaire :

Les inscriptions et les paiements se font auprès de la mairie de Montrem.
Tél. : 05 53 54 60 18

Participation :

+ 3km : 6 € / mois
- 3 km : 7,50 € / mois

Le transport est assuré par le Conseil Départemental 24.



L'accueil périscolaire - Garderie :

Seuls les enfants inscrits à l'accueil périscolaire pourront bénéficier de ce service.

Les tarifs seront appliqués à la présence des enfants.
Il est donc conseillé de faire une inscription pour l'année afin d'utiliser le service en cas de besoin.

L'accueil et la surveillance seront assurés tous les matins de 7h00 jusqu'à ce que les enfants rentrent en classe, le soir de 16h30 à 18h30 et le mercredi.

La CCIVS prend en charge l'accueil du mercredi de 12h à 12h30 qui est considéré comme de la garderie et non pas de l'accueil périscolaire.

Pour le mercredi après-midi, les enfants restent à la garderie de Montrem jusqu'à 12h30, ils sont ensuite véhiculés au centre de loisirs de Montrem; la navette est assurée gratuitement.

L'accueil à l'ALSH et le repas resteront à votre charge.

Tarifs :

Suite à l'obligation d'harmoniser les tarifs de l'accueil périscolaire, la CCIVS a décidé d'adopter une tarification en fonction du revenu des familles (cf. quotient familial).

Tranche	Quotient Familial	Matin	Soir
1	< 623	1 €	1,30 €
2	de 623 à 1000	1,20 €	1,50 €
3	> 1000	1,40 €	1,70 €

Si votre facture est inférieure à 5 €, le montant de celle-ci sera reporté le mois suivant.

Mairie 05 53 54 60 18 / CCIVS 05 53 03 45 82



La restauration scolaire :

Depuis la rentrée de septembre 2016, **les menus et tarifs de la restauration scolaire sont harmonisés** sur les 13 restaurants scolaires de la CCIVS.

Les menus sont établis par Bernadette Lucot, responsable des cantines à la CCIVS, accompagnée d'un(e) diététicien(ne) et validés par une commission "menu" intercommunale.

L'objectif de la CCIVS est de respecter l'équilibre alimentaire, la réglementation... et d'introduire des produits locaux de saison pour permettre une alimentation saine et équilibrée des enfants.

La préparation des repas est assurée par Paulette Moutard et Denise Veysière, accompagnées pour le service par Valérie Gaillard.

Un contrôle est effectué chaque trimestre par les services vétérinaires (hygiène des locaux, respect des règles HACCP : méthode et principes de gestion de la sécurité sanitaire des aliments).

Les menus sont téléchargeables :

<http://www.ccivs.fr/au-service-des-habitants/restauration-scolaire>

Tarifs :

Afin de définir les nouveaux tarifs applicables au 1^{er} septembre, la CCIVS a procédé à un lissage sur 4 ans (délibération n°2016-05-11).

- **Forfait mensuel : 31,10 €**
- **Repas occasionnel : 3,20 €**

Pour faciliter vos paiements, vous pouvez bénéficier du prélèvement automatique. Ce mode de paiement est entièrement gratuit; il vous suffit de remplir un imprimé et de le retourner accompagné d'un RIB auprès de votre mairie.

Le paiement par chèque ou espèces est toujours possible en se rendant directement au Trésor Public.

Si votre enfant est absent plus de 4 jours consécutifs, le remboursement des repas sera effectué.

Mairie 05 53 54 60 18 / CCIVS 05 53 03 45 82



La bibliothèque :

La bibliothèque est accessible à titre personnel aux jours et horaires suivants :

↪ **Mardi de 16h30 à 18h30**

↪ **Samedi de 10h30 à 12h30**

Mairie 05 53 54 60 18

